

**RÈGLEMENT DU JEU**  
**« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »**  
**ADDITIF N°12**

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 26 septembre 2014 à 12h00 au 4 octobre 2014 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participations autorisées par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe non disponible par le public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

23 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

➤ détail de chaque lot :

➤ **du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> le gagnant tiré au sort remporte : 1 lot « 1 coffret de la série « The Walking Dead » saison 1 à 4 » d'une valeur unitaire de 70 euros**

➤ **du 4<sup>ème</sup> au 23<sup>ème</sup> le gagnant tiré au sort remporte : 1 lot « 1 dvd de la saison 4 de la série « The Walking Dead » » d'une valeur unitaire de 29 euros**

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement exposent son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaires au respect desdites dispositions.

**Annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.**

**Question : Dans la série « The Walking Dead », quelle est la profession de Rick Grimes ?**

- > Agent immobilier
- > Adjoint du shérif (bonne réponse)
- > Croque-mort